**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Commun aux 2 lots**

**SAS Loire Atlantique Nautisme**

**16 Quai Ernest Renaud, BP 90517, 44105 Nantes CEDEX 4**

**Siret : 808 417 075 00013**

**REMISE AUX NORMES DES AIRES DE CARENAGE DES PORTS DE PLAISANCE**

**Procédure Adaptée – n° marché : 2023 RTPN 4051**

**(*selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)***

**Date limite de réception des candidatures et des offres**

**Au plus tard** **le 13/07/2023 - 12 Heures**

Cette consultation fait l’objet d’une annonce parue :

* Au BOAMP
* Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
* Ouest France.

**NB :**

L’article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d’un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

**FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES**

#### SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS 3

PREAMBULE - DEFINITIONS 3

ARTICLE 1 OBJET DE L’APPEL D’OFFRES 4

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE 4

2.1 Procédure de passation du marché 4

2.2 Nombre de titulaire 4

2.3 Allotissement 4

2.4 Durée du marché 4

2.5 Variantes 5

2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles 5

2.7 Modifications du dossier de consultation 5

2.8 Demande de renseignements 5

2.9 Classifications CPV 6

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) 6

2.11 Obligation des candidats 6

2.12 Délai de validité des offres 6

2.13 Prestations similaires 6

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE 7

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

6.1 Sélection des candidatures 8

6.2 Critères de Notation 9

6.2.1 Barème de notation des sous-critères techniques 11

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT 12

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION 13

ARTICLE 9 NEGOCIATION 13

ARTICLE 10 VISITE DE SITE OBLIGATOIRE 13

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS 13

# LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCP : Code de la Commande Publique

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DU  : Document Unique

DCE  : Dossier de Consultation des Entreprises

EA : Entité adjudicatrice

JAL : Journal Annonces Légales

JOUE : Journal Officiel de l’Union Européenne

PA : Pouvoir adjudicateur

RC : Règlement de la consultation

# PREAMBULE - DEFINITIONS

**Pouvoir Adjudicateur** :

Désigne la SAS Loire Atlantique Nautisme, qui est la personne morale de droit public qui conclut le marché avec le titulaire.

**Maîtrise d’œuvre :**

Désigne Artelia, (Le MOE), qui est la personne morale de droit privé qui assiste la SAS Loire Atlantique Nautisme dans la passation du marché et l’exécution.

# OBJET DE L’APPEL D’OFFRES

L’objet de l’appel d’offres est un marché de remise aux normes des aires de carénages des ports de plaisance pour le compte de l’entité suivante :

* **SAS Loire Atlantique Plaisance,** 16 quai Ernest Renaud, 44100 Nantes.

Le présent marché fait l’objet de 2 lots délimités par leur périmètre géographique :

* **Lot 1 – Mise aux normes des aires de Carénage des ports de La Baule-Le Pouliguen et de Piriac-sur-Mer.**
* **Lot 2 – Mise aux normes du port de l’aire de carénage du port de Pornic.**

**Pour les sites de livraison suivants :**

* **Capitainerie de Piriac -** 1 Rue du Fort Baron – 44420 Piriac sur Mer (lot 1)
* **Capitainerie de la Baule -** 1 Quai Rageot de la Touche – 44500 La Baule lot 1)
* **Port de Pornic** *-* Corniche de Gourmalon – 44210 Pornic (lot 2)

# DESCRIPTION DU MARCHE

## 2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché ordinaire à prix forfaitaires selon les dispositions de l’article R2112-6 du code de la commande publique.

## 2.2 Nombre de titulaire

1 par lot

## 2.3 Allotissement

**Lot 1** : Remise aux normes des aires de carénage des ports de la Baule-Le Pouliguen et de Piriac sur Mer

**Lot 2** : Remise aux normes de l’aire de carénage du port de Pornic

## 2.4 Durée du marché

**Date de début prévisionnelle du marché :** Mi-septembre 2023 ou date de réception de la notification du marché.

**Durée du marché**: **7 mois (délai prévisionnel)**

Ce délai figure dans l’Acte d’Engagement. Il comprend la période de préparation définie à l’article 28.1 du CCAG-TX, le délai d’exécution des travaux défini à l’article 19.1.1 du CCAG-TX, le délai de mise au point et le délai de mise en observation :

* **Période de préparation** : 2 mois, engagée par l'ordre de service prescrivant le commencement de la période de préparation
* **Exécution des travaux** : 3 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la phase de réalisation des travaux qui correspond à l'autorisation de pénétrer sur site pour démarrage des travaux par le Titulaire. Cet ordre de service sera émis à l'issue de l'approbation par le maitre d’ouvrage ou le maitre d’œuvre des études d’exécution nécessaires au démarrage des travaux.
* **Période de mise au point**: 1 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la période de mise au point qui correspond à l’autorisation de mise sous tension et mise en eau de l’installation. Cet ordre de service sera émis suite au Constat d’achèvement des Travaux et conditionné par une activité suffisante sur l’aire de carénage pour permettre à l’installation de fonctionner.
* **Période de mise en observation**: 1 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la période de mise en observation.

Les durées de la période de mise au point et d'observation indiquées dans l'Acte d'Engagement sont des durées minimums et sont incluses dans le délai d'exécution global du marché.

## 2.5 Variantes

Sans objet.

## 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

PSE 1 : Exploitation maintenance de l’installation (Voir article 7 du CCTP)

## 2.7 Modifications du dossier de consultation

La SAS LAN se réserve le droit d'apporter **au plus tard 10 juillet 2023**, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d’ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) **jusqu’au 07 juillet 2023**. Toute demande déposée après cette date limite n’obtiendra pas de réponse de la part de la SAS LAN. Les réponses apportées par la SAS LAN pourront être communiquées **jusqu’au 10 juillet 2023.**

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la SAS LAN, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 2.9 Classifications CPV

45232410-9 : travaux d’assainissement

## 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

* Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation
* Un acte d’engagement par lot
* Une DPGF par lot
* Le CCTP et ses annexes
* La Grille RSE

## 2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu’ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

* à prendre en considération les mesures qu’imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché
* à en tenir compte directement dans l’élaboration de leur offre.

## 2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

## 2.13 Prestations similaires

La SAS se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

# MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein de la décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d’exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule du cahier des clauses administratives particulières.

# CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). L’inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu’en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l’offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l’objet, de demandes de précisions et de compléments.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Contenu des candidatures et des offres** | | |
|  | Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises) | Documents qui seront demandés au seul candidat retenu |
| Lettre de candidature DC1 | x |  |
| Lettre de déclaration DC2 | x |  |
| Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant) | x |  |
| Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations qui font l’objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2 | x |  |
| Information concernant si le candidat est une PME ou non (NB : montant de l’avance forfaitaire) | x |  |
| Attestations d’assurance |  | x |
| Attestation de régularité fiscale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation sociale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée |  | x |
| Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire | x |  |
| L’acte d’engagement signé et daté (1 par lot) | x | signé électroniquement format PADES recommandé |
| La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), 1 par lot, complété et daté | x |  |
| **Pièces communes aux deux lots** | | |
| Une liste de références effectuées par les candidats au cours des cinq dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l’objet du présent marché | x |  |
| Certification qualité le cas échéant | x |  |
| Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté | x |  |
| Le mémoire technique du candidat daté et signé comprenant dans un seul et même document : une synthèse, la justification des fournitures, le mode opératoire, le soutènement, le planning, les moyens humains, le Schéma organisationnel du Plan d’assurance qualité (SOPAQ), l’exploitation, la performance | x |  |
| L’engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l’objet du présent marché – **Grille RSE à compléter** | x |  |

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la SAS LAN auprès du candidat retenu, celui-ci n’est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l’offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l’acheteur et l’offre signée, le marché sera attribué à l’offre classée en 2ème (sous réserve qu’elle fournisse à son tour les documents demandés).

**Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la SAS LAN ne les prendrait pas en compte.**

j0293236 **La signature électronique des documents n’est plus requise lors du dépôt de votre offre**. **Elle ne sera demandée qu’à le ou les attributaires des lots du présent marché.**

# DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l’offre devront parvenir à l’adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

**Au plus tard le 13 juillet 2023 - 12 Heures**

Les dossiers déposés après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

# JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 6.1 Sélection des candidatures

**Seront éliminés :**

* Les dossiers reçus après la date et l’heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
* Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement

Toutefois et conformément à l’article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

* Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
* Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
  + Garanties financières
  + Moyens humains et techniques
  + Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

## 6.2 Critères de Notation

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

**Critère technique :**

Le mémoire technique du candidat comportera un total de 11 chapitres. Ces 11 chapitres seront présentés strictement dans le même ordre que celui indiqué ci-après.

**Lot 1 :**

Le mémoire technique du candidat ne dépassera pas 40 feuilles A4. Il sera numéroté de la page 1 à 80. Les pages au-delà de 80/80 ne seront pas prises en compte dans l’analyse technique de l’offre.

Pour chaque chapitre du mémoire technique tel qu’exposé dans le sommaire ci-après, le candidat s’attachera à décomposer dans des sous-chapitres distincts les éléments propres à chaque port et les éléments communs entre les 2 sites.

**Lot 2 :**

Le mémoire technique du candidat ne dépassera pas 20 feuilles A4. Il sera numéroté de la page 1 à 40. Les pages au-delà de 40/40 ne seront pas prises en compte dans l’analyse technique de l’offre.

**Prescriptions communes Lot 1 et lot 2 :**

Les seules annexes acceptées sont :

* les documents graphiques (plans, schémas, synoptiques) produits en illustration du mémoire technique ; les documents produits devront être spécifiques au projet
* le planning prévisionnel de l’Entreprise
* les CV des intervenants.

La valeur technique de l’offre est évaluée à l’aide des sous-critères correspondants à chaque chapitre du mémoire :

Chapitre n°1 – synthèse (10 points)

L’entreprise présente dans ce chapitre les points forts de son offre.

Chapitre n°2 – justification des fournitures (sur 20 points) :

Liste et provenance des matériaux

Liste et spécifications techniques des équipements, des consommables, des canalisations, des organes hydrauliques, des pièces de fontainerie et de raccordement, du contrôle-commande.

Justification du dimensionnement des éléments composant l’unité de traitement et son stockage tampon :

* Dégrillage et by-pass
* Séparateur à hydrocarbure
* Stockage tampon, relevage
* Décantation
* Filtration sur sable
* Filtration bicouche
* Filtration sur résine
* Réactifs (le cas échéant).

Description du local d’exploitation

*NB1 : se reporter au CCTP concernant toutes les précisions particulières attendues dans le cadre de l’offre.*

*NB2 : l’entreprise doit préciser le nom d’un seul fabricant. L’indication des noms de plusieurs fabricants ou un nom de fournisseur ou la mention « ou équivalent » entraine une note nulle sur ce critère.*

Chapitre n°3 – mode opératoire (sur 10 points) :

Mode opératoire spécifique pour chaque opération, organisation du chantier et programme d’exécution : préparation et étude EXE, piquetage, terrassements, manutention.

Chapitre n°4 – Soutènement (sur 10 points)

Détailler les modes de soutènement prévu pour maintenir les fouilles en sécurité

Chapitre n°5 – planning (sur 10 points)

Fournir et expliquer le planning détaillé de l’opération (avec le détail des différentes phases d’intervention). Identifier le chemin critique.

Celui-ci doit respecter les délais fixés dans l’Acte d’Engagement.

Chapitre n°6 – moyens humains (10 points)

Moyens humains mis à disposition pour le chantier : encadrement détaillé nominativement (avec diplôme, formation et expérience sur des travaux similaires), nombre d’équipe et nombre de personne par équipe. Détail clair et précis des différents sous-traitants et de leur rôle dans la réalisation des travaux.

Chapitre n°7 – SOPAQ (10 points)

Schéma organisationnel du Plan d’Assurance Qualité (SOPAQ) : points d’organisation de la gestion de qualité de l’opération dans les phases études et réalisation, notamment les interfaces entre les membres du groupement avec les sous-traitants et les fournisseurs, les contrôles internes et externes en cours et en fin de chantier, vérification de la qualité du traitement des eaux de carénage.

Détailler en particulier le plan d’analyse prévu dans le cadre de l’auto-contrôle en phase de mise en route (paramètres suivis, fréquence, localisation des points de prélèvement).

Chapitre n°8 – exploitation (10 points)

Qualité de l’exploitation : moyens de pilotage et de suivi de l’installation, accessibilité des équipements et des ouvrages, liste des consommables et des pièces de rechanges fournies avant Réception, plan de maintenance prévisionnel.

*Pour le lot 1 spécifiquement : le candidat mettra en avant dans une sous-partie spécifique le degré de similitude des fournitures, consommables, mode de fonctionnement, méthodes et moyens de maintenance entre les installations de La Baule et Piriac, ou tout autre argument en faveur d’une exploitation mutualisée et optimisée des 2 sites. Ce sujet sera noté sur 5 points parmi les 10 points attribuables au chapitre n°8.*

Chapitre n°9 - performance (10 points)

Justification des performances de traitement du système permettant de respecter l’arrêté préfectoral.

**Critère prix :**

* Pour le critère « Prix » :

Note de l’offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l’offre analysée

**Critère « démarche RSE » :**

* Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l’ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

**Note Globale :**

Valeur globale de l’offre :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critère | Notes maximales | Pondération |
| Valeur du critère technique : | 100 | 50 % |
| * *Synthèse* | *10* |  |
| * *Justification des fournitures* | *20* |  |
| * *Mode opératoire* | *10* |  |
| * *Soutènement* | *10* |  |
| * *Planning* | *10* |  |
| * *Moyens humains* | *10* |  |
| * *Schéma Organisationnel du Plan d’Assurance Qualité (SOPAQ)* | *10* |  |
| * *Exploitation* | *10* |  |
| * *Performance* | *10* |  |
| Valeur du critère financier | 100 | 40 % |
| Valeur du critère RSE | 100 | 10 % |

La note finale sur 100 s’obtient par la somme de la note pondérée du critère technique à 50%, de la note pondérée du critère financier à 40% et de la note pondérée du critère RSE à 10%.

## 6.2.1 Barème de notation des sous-critères techniques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Justification | Grille de notation pour sous-critère évalué sur 5 points | Grille de notation pour sous-critère évalué sur 10 points | Grille de notation pour sous-critère évalué sur 20 points |
| Candidat qui n’a pas fourni l’information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé | 0 | 0 | 0 |
| Candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes | 1 | 2 | 4 |
| Candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes | 2 | 5 | 10 |
| Candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux exigences minimales du marché. | 3 | 6 | 12 |
| Candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d’avantages particuliers par rapport aux exigences minimales du marché. | 4 | 8 | 16 |
| Candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d’avantages particuliers par rapport aux exigences minimales du marché. | 5 | 10 | 20 |

# REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

# SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La SAS LAN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

# NEGOCIATION

La SAS LAN se laisse la possibilité de négocier avec **les offres classées 1*er*, 2*ème* et 3ème** , par lot, suivant les critères d’évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d’une offre d’un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par la plateforme de dématérialisation ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) à l’adresse indiquée par le candidat lors du dépôt de sa candidature (la SAS ne pourra être tenue responsable de la non-consultation par le candidat de sa messagerie).

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, la SAS LAN peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

# VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Les candidats devront effectuer des visites sur sites aux dates suivantes :

Lo1 : *communication ultérieure à la date de publication RC*

Lot 2: *communication ultérieure à la date de publication du présent RC*

Lors de la visite, si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La distribution de questionnaires sur site n’est pas autorisée.

Les candidats ne pourront pas se prévaloir d’une mauvaise évaluation de leur prestation s’ils n’ont pas participé à une visite.

# VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

**Procédures de recours** :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : [*greffe.ta-nantes@juradm.fr*](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : [*greffe.ta-nantes@juradm.fr*](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)